

ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

www.policevesdre.be



Police

Zone Vesdre

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

Dossier traité par : Eric Piscart - Consultant en communication
Zone de police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 19 avril 2011

Dison : mesures de circulation dans le cadre du chantier de la rue Pisseroule

Un important chantier d'égouttage de la rue Pisseroule commencera le mardi 26 avril.

Dans le cadre de ces travaux, plusieurs mesures de circulation seront prises :

- la rue Pisseroule, à son carrefour avec la rue Neuve sera mise en voie sans issue ;
- la rue Pisseroule, dans son tronçon comprise entre la rue Neuve et la zone de chantier sera mise en double sens de circulation. Dans ce même tronçon, seule sera autorisée la circulation des véhicules de riverains et de ceux les desservant ;
- la rue Pisseroule, à son carrefour avec le rond-point Frascati (rond-point où se situe le garage Liégeois) sera mise en voie sans issue ;
- la rue Pisseroule, dans son tronçon compris entre le rond-point Frascati et la zone de chantier sera mise en double sens de circulation. Dans ce même tronçon, seule sera autorisée la circulation des véhicules des riverains et de ceux les desservant ;
- le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits, des deux côtés de la chaussée, sur une distance de 30 mètres de part et d'autre de la zone en chantier ;
- le stationnement des véhicules sera interdit, rue Albert 1er, côté impair, dans le tronçon compris entre le rond-point Trauty et la rue Neuve. Dans ce même tronçon, la circulation des véhicules sera autorisée à double sens afin de permettre de rejoindre le centre commercial ;
- la circulation des véhicules en provenance de la rue Trauty et de la rue Albert 1er en direction du centre commercial « Intermarché » se fera par le passage « TEC ».

En ce qui concerne la circulation en provenance de Petit-Rechain à destination de Verviers, en ce compris les transports en commun, un itinéraire de déviation sera mis en place via la rue de la Station, l'avenue Jardin Ecole et la rue du Val Fassotte.

Ces mesures seront d'application à partir du mardi 26 avril 2011.